

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021 à 20h30

Présidence	M. V. Läderach
Présent-e-s	Mmes C. di Stasi L.-R. Pry, C. Rion-Santorù, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, T. Hunziker, D. Nicole, J. Perriraz, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusée	Mme F. Wisard

MM. G. Marti, Maire, J. Grand et N. Nussbaum, Adjoints, et P. Arter, Secrétaire général, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Président·e-s de Commissions
5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Nomination des Président·e, Vice-Président·e et suppléant·e-s du local de vote pour l'année 2022
7. Installation d'une centrale solaire sur le toit de la Moutonnerie – Vote d'un crédit d'investissement
8. Agrandissement du groupe scolaire – Vote d'un crédit d'étude
9. Budget 2022 – Présentation
10. Propositions individuelles et questions

M. LÄDERACH, ci-après M. LE PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h30. Il excuse Mme WISARD et souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à une personne du public. M. LE PRÉSIDENT rappelle ensuite les consignes à respecter en lien avec le plan sanitaire des séances du Conseil municipal. Des places ont été prévues afin que les distances entre élus permettent à celles et ceux qui le souhaitent d'enlever le masque. La salle sera aérée à intervalles réguliers. Il demande aux personnes installées à proximité des fenêtres de bien vouloir se charger de cette tâche.

M. LE PRÉSIDENT annonce ensuite que M. NICOLE a déposé un projet de résolution intitulée « résolution climatique et éco-responsable ». Il appartient au Conseil municipal de se déterminer pour son inscription à l'ordre du jour de la présente séance, de son entrée en matière ou de son inscription à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre. M. LE PRÉSIDENT est favorable à une entrée en matière lors de l'actuelle séance puisque l'information a été reçue par tous en même temps que l'ordre du jour.

M. NICOLE explique avoir déposé cette résolution car il estime que le climat mondial est très préoccupant à l'heure actuelle, notamment avec le Brésil qui brûle. Le Conseil municipal doit être conscient de ce qu'il vote et de ce qu'il choisit de faire à l'avenir. M. NICOLE propose de renvoyer la résolution dans la ou les commissions idoines.

M. LE PRÉSIDENT met au vote l'inscription du projet de résolution à l'ordre du jour :

- **Le projet de résolution déposé par M. NICOLE est inscrit au point 10 de l'ordre du jour à l'unanimité des voix moins 2 abstentions.**

M. LE PRÉSIDENT indique ensuite qu'une motion a été déposée par M. DROZ intitulée « Pour un soutien permanent à nos commerçants ». Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'inscription de la motion à l'ordre du jour de la présente séance ou le report de son traitement à la séance du 1^{er} décembre.

M. DROZ a déposé sa motion par rapport aux nouvelles règles de circulation dans le village. Il demande au Maire de s'enquérir auprès des différents commerçants du village (Poste, restaurants, magasins) de l'impact des mesures de circulation sur leur commerce ainsi que leur avis sur le sujet. La commune ayant de la chance d'avoir des commerçants, M. DROZ invite M. LE MAIRE à entreprendre ces démarches.

M. LE PRÉSIDENT met au vote l'inscription du projet de motion à l'ordre du jour :

- **Le projet de motion déposé par M. DROZ sera inscrit au point 11 de l'ordre du jour à l'unanimité des voix moins 4 abstentions.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021

M. LE PRÉSIDENT fait part d'une demande de correction qui est parvenue au secrétariat. Elle concerne le point 12 relatif au skate-park pour lequel la fourchette de prix doit être de CHF 550.- à CHF 800.- par m² au lieu de CHF 150.- à CHF 800.- par m².

M. LE MAIRE ajoute aux pages 12 et 18 que « C'est ma région » doit être remplacé par « Seymaz région ».

- Le procès-verbal ainsi amendé de la séance du 13 octobre est approuvé à l'unanimité des voix.

2. Communications du Bureau

Aucune communication.

3. Communications du Maire

- **Mesures de circulation**

Point de situation générale

M. LE MAIRE relate que les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre. Ces mesures bouleversent le quotidien des déplacements des communiens et des gens en transit. Pour rappel, ces mesures ont été décidées par l'État sur la base d'une décision et d'une volonté du Conseil municipal (ces mesures étaient discutées depuis cinq ans). La commune a constaté tout changement d'habitude ainsi qu'une certaine complexité car de nombreuses personnes essaient de passer dans le village malgré les nombreux panneaux de circulation mis en place avant de rentrer dans le village. Cela augmente la circulation du fait des allers-retours.

M. LE MAIRE espère cependant que la situation va se stabiliser d'ici les prochaines semaines. L'administration a reçu des remarques écrites et orales auxquelles elle s'efforce de donner suite dans les différents délais. Elle a aussi reçu beaucoup d'avis positifs des habitants qui ont clairement vu la situation évoluer. L'exécutif a reçu les bouchers quelques jours avant la mise en place des mesures et il les rencontrera à nouveau en début d'année pour faire le point avec eux pour voir si des aménagements sont nécessaires. Par ailleurs, et cela va dans le sens de la motion déposée par M. DROZ, l'exécutif s'est engagé à avoir les retours des habitants et des commerçants (ces derniers sont importants pour la vie de la commune et du village) pour évaluer si des mesures ou des adaptations doivent être prises. Les services du Canton recommandent par expérience d'attendre un peu afin que les choses se stabilisent. Or, si un bouchon est créé dans le village par des gens et qu'ils doivent être renvoyés sur la route de Jussy, cela augmente les problèmes. En outre, des problématiques de stationnement ont été constatées dans la commune déjà au mois d'octobre. M. LE MAIRE rappelle que les mesures sont à l'essai pendant une période d'une année. Elles ont pour but de vérifier si les effets escomptés sont atteints et si des corrections doivent être apportées. Il est convenu avec le Canton de faire le point dans les six mois qui suivent la mise en œuvre. L'exécutif n'attendra

toutefois pas six mois avant de faire un point de la situation et de voir si des adaptations doivent être effectuées.

Centre du village

Le retard pris par le chantier des bornes rend difficile la communication sur le sujet. La situation est relativement complexe alors que le chantier devait en principe être assez simple car des réservations de sol avaient été réalisées pour recevoir les bornes. Or, la société qui livre les bornes a informé l'ingénieur civil en début de chantier qu'elle refusait de garantir le bon fonctionnement si des adaptations n'étaient pas faites. En effet, il y a eu des modifications technologiques et des normes qui ont changé par rapport à la situation qu'il y avait en 2012 au moment où les réservations avaient été mises en place. Cette information a nécessité la réouverture de la chaussée sur sa largeur. Suite à cela, la société en charge de l'installation des boucles qui permettent de détecter l'arrivée des bus TPG a un retard dans la livraison de certains éléments qui doivent être mis en place avec une modification d'un cube en attente pour recevoir les cadres nécessaires au bon fonctionnement du système. Il s'agit d'un sous-traitant (le seul agréé pour une telle installation) donc des modifications doivent être apportées. Deux tranchées dans le trottoir ont été créées pour poser deux tubes supplémentaires. S'ajoute à cela la prise en compte d'une demande pour faire en sorte que les camions puissent circuler le matin dans le sens rue de Frémis/route de Pujplinge. Un système de détecteur doit être mis en place pour commander automatiquement la baisse des bornes lorsqu'un camion se présente.

Route de Cornière

La mesure sur la route de Cornière provoque beaucoup de retours positifs mais aussi des incompréhensions. L'exécutif s'est engagé à soutenir la ferme Gonin dans la mise en place d'une signalétique notamment aux extrémités de la route et de financer les panneaux aux deux extrémités de la route (notamment vers la flèche « Cornière » car il faut signaler cela à l'avance et non pas après des panneaux qui indiquent une fermeture de route). Tout comme avec les autres commerçants, l'exécutif est disposé à les rencontrer pour faire un point de la situation.

Mesures au nord du village

Des soucis liés à la sécurité des sorties de certains chemins et immeubles du côté nord de la rue de Graman avaient été signalés lors de la séance d'information du 8 juin 2021. M. LE MAIRE a obtenu un rendez-vous qui aura lieu le lundi 23 novembre et qui sera greffé au génie civil car les mesures de circulations concernent un service tandis que les routes cantonales un autre. En outre, le réaménagement du carrefour dit des Chêne sera revu à cette occasion. Bien que le Canton estimât que la pose de panneaux de circulation interdite allait contraindre les gens à les respecter, d'autres

mesures ont été mises en œuvre autrement la situation aurait été problématique. Pour M. LE MAIRE, il y a une lacune de l'information en amont. La commune a mis en place des panneaux orange de chantier qui n'étaient pas prévus par le Canton. Ils sont provisoires mais il est nécessaire de mettre quelque chose de compréhensible pour tout le monde. Ce sujet sera sûrement retraité à l'avenir.

- **Néons sur le mur pignon de l'école infantine**

M. LE MAIRE revient sur la demande de Mme PRY émise lors du dernier Conseil municipal et confirme que les néons sont indépendants du reste de l'éclairage de l'école. Le concierge de l'école a fait appel à un électricien pour trouver la source d'alimentation. Des tests seront effectués et une suite sera donnée à ce point.

- **Fête de l'Escalade**

M. GRAND rectifie ses propos soulevés lors du 13 octobre où il avait annoncé que la commune allait faire un concept innovant de l'Escalade sur deux jours. Après discussion avec les sociétés communales, il s'est avéré compliqué de prévoir la fête sur deux jours, notamment pour les enfants avec le cortège le vendredi. L'Escalade se déroulera donc sur une soirée unique et classique le vendredi 10 décembre en lien avec la fête de l'école dans les hangars. Des points de chaleur seront installés. Le FC Pujplinge, le CTTT et le Badminton s'occuperont de la restauration. En sus, Action escrime fera une démonstration. M. GRAND affirme de surcroît qu'il y aura une tente de test covid à l'entrée. Le flyer est parti le jour même de la présente séance. Une séance d'organisation plus opérationnelle que la séance précédente aura lieu le mardi 23 novembre à 20h30 et sera ouverte à tout intéressé.

- **Plan d'investissement**

M. NUSSBAUM rappelle que, sur la base des deux dernières séances de la commission des Finances, le plan d'investissement nécessite que le Conseil municipal puisse se positionner sur les objets qu'il souhaite concrétiser et les priorités qu'il souhaite fixer afin de donner un rythme aux investissements. Ce plan d'investissement implique des challenges en termes de ressources financières et internes (autrement dit, le personnel de l'administration) car les ressources seront limitées selon le rythme imposé. Il y a donc une question à se poser quant à la répartition des investissements sur la durée. M. NUSSBAUM demande à la commission des Finances de prévoir une séance élargie en début d'année 2022 qui sera consacrée à ce point avec comme objectif de faire voter une résolution au niveau du Conseil municipal qui figurera un plan d'investissement à suivre pour les prochaines années et qui serait décidée si possible à la première séance du Conseil municipal en 2022.

4. Communications des Président·e·s de Commissions

- *Commission Aménagement – Mobilité – Travaux*

Mme DI STASI, présidente de la commission, annonce qu'elle s'est réunie le 21 octobre et a abordé outre le budget 2022 le sujet de l'agrandissement de l'école (traité *infra*). La prochaine séance se tiendra le 22 novembre et portera principalement sur des questions de circulation dans le village, l'étude de faisabilité de l'agrandissement du groupe scolaire ainsi que le calendrier de la présentation du PDCom.

- *Commission Finances – Patrimoine – Économie locale*

M. HUNZIKER, président de la commission, prendra la parole au point 9 de l'ordre du jour relatif au budget 2022.

- *Commission Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité - Sécurité*

M. ZWAHLEN, président de la commission, précise que la commission s'est réunie le 22 octobre. Il attire l'attention des personnes présentes sur le fait que les procès-verbaux peuvent parfois être lacunaires. Lors du vote du crédit d'investissement pour le goupil de CHF 47'900.-, les services concernés ont oublié de préciser qu'il fallait racheter une cuve de 1000 litres à CHF 5'000.- qui sont passés en budget de fonctionnement (l'ancienne devait être récupérée mais elle est endommagée depuis plusieurs mois). Il y avait également une question passée en frais de fonctionnement pour la surélévation de la salle de gym, la porte des vestiaires, le rajout de barrières et le déplacement de certains radiateurs pour un montant total de CHF 40'000.-. Cela n'a pas été sujet d'un crédit supplémentaire et a été accepté par la commission. Cette dernière a aussi approuvé le budget. Enfin, la commission a proposé une séance élargie au Conseil municipal le 29 novembre à 20h30 pour avoir les pour et les contre d'un terrain synthétique ou en gazon naturel.

- *Commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports*

Mme VERMEULEN, présidente de la commission, mentionne qu'elle s'est réunie le 2 novembre. Ont été abordés un rapide bilan très positif de Pujplinge-les-Bains et du centre aéré ayant eu lieu durant l'été. Une séance publique aura lieu le 25 novembre. En principe, les projets de Pujplinge-les-Bains et du centre aéré seront reconduits en 2022 (à voir sous quelle forme). Ont également été abordés l'envie de développer des prestations pour les adolescent·e·s avec un premier test à effectuer auprès d'un groupe de jeunes (avec qui M. GRAND est en contact) qui aimerait avoir un lieu pour se réunir avec un encadrement. Enfin, le budget a été approuvé à l'unanimité.

- *Commission Solidarité internationale*

M. FILLET, président de la commission, relate que la commission s'est réunie le 19 octobre. Elle a voté le budget et a parlé de son fonctionnement. Au vu de la masse des dossiers déposés, la commission envisage de participer financièrement à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et de se réserver la possibilité de sélectionner les projets qui concernent uniquement la région ou l'aide d'urgence. Pour ce faire, elle a invité un ou une représentante de la FGC afin de connaître ses conditions. La prochaine séance de la commission est fixée au 29 novembre à 18h00.

- *Commission ad hoc plan Ombrage*

Mme VERMEULEN prend la parole en l'absence de Mme WISARD. La commission a fait le bilan la veille de la présente séance des installations réalisées durant l'été (à savoir cinq tables avec bancs sur la place rose et deux parasols sur la place de jeux). À part le positionnement d'un parasol qui ne convenait pas et qui sera déplacé, les retours ont été positifs. La commission devait également discuter de solutions pérennes. Les membres n'ont pas souhaité proposer d'autres aménagements pour la place de jeux. Concernant la place rose, M. LE MAIRE a présenté des solutions d'ombrage pour l'espace central. Si ces projets ont rencontré un certain intérêt, les membres présents ont préféré ne pas prendre position sur l'une ou l'autre des propositions. En effet, le Conseil municipal a accepté lors de sa dernière séance le renvoi en commissions Aménagement et Cohésion sociale de la résolution de M. DROZ « pour une place du village accueillante et conviviale ». Les élus de la commission ne souhaitent pas que leur choix empêche de futures installations. En effet, cet espace mérite une réflexion globale pour répondre aux besoins de la population mais aussi pour développer les aménagements nécessaires aux événements qui rythment l'année (tels que le marché). Ainsi, Mme WISARD propose que les élus communiquent deux ou trois aménagements pour la place du village afin de donner des pistes aux commissions Cohésion sociale et Aménagement lors du traitement de la résolution de M. DROZ. Ces propositions pourront être adressées par mail au secrétariat (de préférence à Mme BENNICI). La commission *ad hoc* ombrage est donc dissoute puisque ses objectifs ont été remplis.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE PRÉSIDENT fait état de la réception d'un objet contre lequel le Conseil municipal peut faire valoir un droit de veto. L'ACG a validé la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- par le Fonds intercommunal destiné exclusivement aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise

sanitaire liée au covid-19.

À la question de M. NICOLE qui se demande comment les CHF 500'000.- seront attribués, M. LE MAIRE répond que la somme ne sera pas distribuée à une seule association. Il y aura notamment des troupes de théâtre ou de dance, qui ont été très impactées par le covid. L'attribution est faite par une commission spécifique. Cette aide vient en complément de ce que verse le Canton dans le même domaine (les deux aides sont coordonnées). La décision a été validée en assemblée sauf erreur à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT note que le Conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de veto.

6. Nomination des Président-e, Vice-Président-e et suppléant-e-s du local de vote pour l'année 2022

M. LE PRÉSIDENT déclare que le Conseil municipal doit désigner chaque année des personnes qui auront la charge du bon fonctionnement du local de vote pour chaque opération. Les quatre personnes qui ont assumé ces fonctions en 2021 ont informé le secrétariat qu'elles étaient intéressées à la reconduction de leur mandat. Pour information, il s'agit de Monsieur Eric Fillet qui était président, de Madame Claudine Chririatti qui était vice-présidente, de M. LE PRÉSIDENT qui était suppléant de la vice-présidente et de Madame Martine Hänzi qui était la suppléante de Monsieur Fillet.

- M. LE PRÉSIDENT observe que la reconduction des responsables du local de vote pour l'année 2022 ne fait pas opposition.

7. Installation d'une centrale solaire sur le toit de la Moutonnerie – Vote d'un crédit d'investissement

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN, président de la commission Environnement, propose de repousser le vote au prochain Conseil municipal car la commission Environnement va encore en discuter lors de sa prochaine séance et demander des compléments d'information sur la délibération.

M. LE PRÉSIDENT passe au vote :

- **Le Conseil municipal est d'accord de repousser ce point à la séance du 1^{er} décembre à l'unanimité des voix.**

8. Agrandissement du groupe scolaire – Vote d'un crédit d'étude

Depuis la journée d'étude du Conseil municipal du 28 août, M. LE PRÉSIDENT considère que ses membres sont bien au fait de la problématique à laquelle la commune devra faire face d'ici deux à trois ans en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants en âge scolaire. La commission Aménagement a été saisie par l'exécutif d'une délibération concernant la réalisation d'une étude de faisabilité. M. LE PRÉSIDENT passe la parole à Mme DI STASI.

Mme DI STASI rapporte que la commission Aménagement s'est penchée sur différentes possibilités d'agrandissement du groupe scolaire avec une première échéance à la rentrée 2024 et a voté à l'unanimité un préavis positif sur la délibération relative à l'ouverture du crédit d'étude de faisabilité qui fait l'objet du vote du Conseil municipal. Lors de la promenade dans le village le 28 août, les Conseillers municipaux ont pu visiter les locaux scolaires et bénéficier d'explications du concierge et de M. LE MAIRE. Suite à cela, Mme DE GIULI a préparé un document qui a présenté les données actuelles (transmis avec l'ordre du jour de la présente séance), notamment le nombre de classes existantes à ce jour et les prévisions des besoins à 2024 et en 2030. À cela s'ajoutent le règlement existant relatif à la construction, la rénovation et la transformation des locaux scolaires du primaire ainsi qu'une estimation financière d'une étude de faisabilité qui présenterait plusieurs options de réalisations. À retenir avant de voter que les options présentées et identifiées par l'exécutif et Mme DE GIULI ne sont pas figées. D'autres variantes pourraient s'y ajouter, notamment de la part du mandataire. Cela vaut aussi pour le cahier des charges qui doit encore être présenté à la commission Aménagement du 22 novembre avec notamment la rédaction d'un cahier des charges et une extension de la salle de gymnastique.

M. LE MAIRE complète en évoquant que différentes pistes d'étude figurent dans le document sur CMNet. Cela ne concerne pas que la construction de quatre salles de classes supplémentaires mais également le réaménagement de l'accès à la salle de gym pour pouvoir augmenter la capacité de la salle en surface et en termes de sorties de secours (élément qui est très limitatif actuellement quant à l'utilisation de la salle). Le mandataire va certainement trouver des sous-variantes et d'autres pistes d'étude. L'idée serait de construire un pavillon plus ou moins à l'endroit où il y en avait un proche de l'accès à la surélévation de la salle de gym. Il y a parmi les pistes la question de la surélévation de l'école enfantine avec un local parascolaire sur le haut. Cet élément doit être pris en considération tout en sachant que la toiture de l'école date de l'origine et que son revêtement contient de l'amiante (cela n'est pas dangereux tant qu'elle n'est pas touchée). La toiture ne montre pas de faiblesse pour le moment mais elle n'est pas récente.

M. LE MAIRE cite en sus des questions d'amélioration de l'isolation du bâtiment. L'architecte devra prendre en compte toutes les normes pour les constructions de locaux scolaires car, si l'école est agrandie, le préau doit avoir une taille règlementaire. Il en va de même pour les locaux annexes. Cela fait partie de la responsabilité du mandataire. S'agissant du montant en cours de discussion lors de la commission, il a été augmenté de CHF 10'000.- par rapport à celui qui a été présenté afin de créer des volumétries 3D pour imaginer ce que les variantes impliqueraient en termes d'aspect du bâtiment scolaire.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 60'000.- destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du groupe scolaire de Puplinge

- Vu l'urgence de pouvoir répondre aux obligations légales de la commune de fournir des locaux scolaires adaptés à sa population ;
- vu la nécessité d'agrandir notre école afin de répondre aux besoins scolaires en lien avec l'augmentation de logements en cours et projetés dans notre commune à l'horizon 2030 ;
- vu la nécessité d'augmenter les locaux à destination des activités parascolaires ;
- vu la nécessité d'agrandir la salle de gymnastique et d'adapter ses sorties de secours afin d'augmenter sa capacité d'accueil pour les manifestations communales et les activités parascolaires ;
- vu les différentes options possibles d'agrandissement et de planification nécessitant une étude préalable de faisabilité ;
- vu les travaux de la commission Aménagement, Mobilité, Travaux, du 21 octobre 2021,
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 15 oui soit à l'unanimité,

1. de réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement du groupe scolaire ;

2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 60'000.- destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Pujplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense conjointement au crédit de réalisation
5. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.--, afin de permettre la réalisation de cette étude.

M. LE PRÉSIDENT suggère de prendre une brève pause afin d'aérer la salle.

9. Budget 2022 – Présentation

M. LE PRÉSIDENT explique que le Conseil municipal aura, suite à la présente séance, deux semaines pour poser des questions à l'exécutif avant la séance du 1^{er} décembre dévolue au vote du budget. Puis, il cède la parole à M. NUSSBAUM, adjoint en charge des finances.

M. NUSSBAUM expose que le texte de la présentation et le budget seront mis sur CMNet. Il donne ensuite lecture de la présentation du budget et remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal pour leur attention.

Présentation du projet de budget 2022

Préambule

L'année à venir s'inscrira dans la mouvance générale de transition.

Tout d'abord continuation des démarches de la transition énergétique par l'abandon de ressources non renouvelables comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années, avec le remplacement de notre parc de véhicules et machines par des modèles fonctionnant essentiellement à l'électricité. Poursuite de l'installation de centrales solaires sur les bâtiments communaux qui le permettent pour de l'autoconsommation et de la revente d'électricité à SIG. Modération de l'éclairage public la nuit pour diminuer la pollution lumineuse tout en maintenant la sécurité nécessaire aux déplacements.

Ensuite, changement de régime au niveau financier aussi car, face à de nombreux défis d'infrastructures et sociétaux, la commune se trouve dans une position où les investissements et les dépenses de fonctionnement vont mettre à contribution de manière importante ses ressources humaines et financières. Ce changement de régime sera particulièrement délicat à gérer et va représenter un enjeu majeur pour les années à venir.

Fonctionnement

Administration générale

Le budget de l'Administration générale dans son ensemble est stable. Cela est en partie possible car le comité des fêtes « PujlinJoie » déchargera l'administration d'une partie du temps consacré à l'organisation de manifestations et permettra aussi de diminuer les présences du personnel communal lors des manifestations le week-end.

L'aménagement de la salle communale sera poursuivi en se concentrant cette année sur l'espace bar et cuisine, où le sol en résine sera réalisé de la même manière que dans la salle communale. L'espace bar sera entièrement revu pour permettre de créer un lieu plus convivial accordant plus de place au public.

Ordre et Sécurité publique, Défense

L'augmentation de notre population influence chaque année notre participation financière aux groupements intercommunaux que sont la protection civile (ORPC Voirons), le service du feu (SIS et GILS) et l'état civil (Arrondissement Chêne-Bougeries – Voirons).

L'intervention d'une société de surveillance est maintenue pour le contrôle des abords du groupe scolaire en soirée, ainsi que pour la mise en place le dimanche et les jours fériés de la fermeture de la route de Presinge.

Dès 2022, le SIS deviendra un groupement intercommunal, administré par les communes avec un transfert progressif des charges assumées jusqu'ici par la ville de Genève avec pour conséquence une augmentation de nos charges ce d'autant plus que le nombre d'emplois sur la commune entre désormais en compte pour la répartition des frais.

Formation

Les frais d'entretien du groupe scolaire sont toujours importants, mais permettent un bon entretien général du bâtiment alors qu'il approche de la cinquantaine. En plus de l'éventualité d'ouverture d'une classe supplémentaire, des frais doivent être engagés pour mettre aux normes antifeu les armoires du hall de la salle de gymnastique. La rubrique de l'énergie enregistre une forte augmentation, qui doit être relativisée. En effet, ces montants englobent, depuis la rentrée scolaire 2021, la surélévation de la salle de gym et la buvette qui n'existaient pas avant. Lors des travaux liés à la surélévation de la salle de gym, les vestiaires du football ont aussi été raccordés sur l'école transférant de ce fait les charges d'énergie de la rubrique sports à la rubrique formation. Les frais de chauffage enregistrent en complément la hausse de 12% du prix du gaz annoncé par SIG.

Toujours au niveau des bâtiments scolaires et à la lecture de la répartition par catégorie d'âge des moins de 13 ans, nous avons constaté que la capacité de l'école sera très probablement dépassée d'ici à la rentrée 2024. Afin d'être prêts pour cette échéance, nous avons inscrit un budget d'étude destiné à préparer le dossier de demande de crédit d'investissement pour construire, en principe, 4 nouvelles classes et réaménager l'accès à la salle de gymnastique. Ceci permettra d'augmenter les capacités tant de ladite salle que du restaurant scolaire.

Les diverses activités de jeux dans le cadre du groupe scolaire sont soumises à une forte utilisation et nécessitent, en plus de l'entretien régulier, des opérations ponctuelles ciblées de remise en état. C'est le cas pour le filet du terrain multisports et pour certains éléments de jeux du préau.

Nous avons constaté, en particulier à la rentrée 2021, un changement net de comportement des parents d'élèves, qui ont inscrit leurs enfants de manière beaucoup plus importante au restaurant scolaire provoquant une hausse de 25% du coût de cette activité. Si cette tendance se poursuit, il sera important de trouver une solution d'agrandissement du lieu ou de décloisonnement pour assurer à chaque enfant un temps suffisant pour manger. Les enfants présents au parascolaire apprécient de pouvoir passer du temps à l'extérieur en fin de journée. Pour agrémenter la cour du parascolaire, un mur de grimpe suivra la rampe d'accès au local. Cette installation permettra aux enfants d'évoluer de manière latérale sur une longue distance sans s'élever par rapport au niveau du sol tout en ayant l'impression de monter.

Notre cotisation au Groupement Intercommunal d'Animation Parascolaire (GIAP), continue à augmenter (+14%) en raison de l'augmentation de la fréquentation.

Culture, sports loisirs

Le soutien au développement culturel et sportif reste une priorité pour 2022. Les nouvelles associations, qui ont vu le jour en 2021, et l'augmentation de la diversité d'activités sportives, en lien avec les nouvelles salles de sports, doivent servir d'exemple pour permettre au plus grand nombre de s'investir et/ou de pratiquer des activités culturelles et sportives sur la commune. Notre soutien financier à toutes les associations culturelles ou sportives ayant des membres puplingeois-e-s est bien évidemment maintenu.

L'offre culturelle, impactée par le Covid, devrait à nouveau pouvoir être développée en 2022 : il sera important de réussir la reprise pour capter un public communal le plus large possible. En collaboration avec François-Xavier Poizat, nous allons organiser un concert dans le cadre de la fête de la musique.

Les essais réussis de cet été, tant pour le centre aéré que pour le festival « Puplinge-les-bains » vont être reconduits en 2022 avec, nous l'espérons, un résultat tout aussi positif que lors de cette première édition.

La fête de l'escalade est victime de son succès, et c'est tant mieux ! Cette situation nous force à imaginer un nouveau concept, hors de la salle de gymnastique (trop petite pour accueillir les participants en si grand nombre) et probablement en plein air.

Avec cette envie d'élargir le choix des activités disponibles sur la commune, nous allons organiser (hors commune) des sorties de skis.

La Moutonnerie accueillera un nouvel espace pour la pratique de la pétanque.

Avant de relancer la réflexion sur les terrains de football au centre du village - suite à la décision de l'Etat, qui nous satisfait pleinement, de ne pas urbaniser le périmètre de la Gouille pourtant prévu dans le plan directeur cantonal et de ne pas déplacer les terrains de football - il apparaît nécessaire de réaliser quelques réparations et particulièrement sur certains portails, qui ne peuvent plus être fermés. Toujours sur les terrains de football, nous sommes contraints de procéder à un contrôle bisannuel des luminaires pour vérifier que l'éclairage est uniforme et suffisant sur toute la surface de jeu.

Cohésion sociale

Notre commune rajeunit, mais ce n'est pas pour autant que nos aîné·e·s sont oublié·e·s. Le Club des Aînés a repris ses activités et est assuré de notre soutien. Les différentes animations communales organisées pour et par les aîné·e·s vont être relancées en 2022.

Pour répondre à la demande d'un groupe d'adolescent·e·s, nous avons réservé une somme au budget pour organiser des soirées encadrées par un animateur social avec l'espoir que ces premiers essais déboucheront sur une activité pérenne.

Du côté des enfants en âge préscolaire, et malgré une structure de la petite enfance récente, le besoin de places de crèche est accentué par une proportion d'enfant de 0 à 4 ans de 50% plus élevée que la moyenne des autres communes genevoises. Des transformations des locaux sont envisagées pour permettre la création de 16 nouvelles places de crèche (présentées en investissement). Le coût de cette offre complémentaire est important, mais pourrait aussi amener à l'augmentation de rentrées financières par le biais de la péréquation intercommunale.

Les activités en lien avec la terre sont ancrées dans l'ADN de la commune, et pour permettre au plus grand nombre de s'adonner au jardinage, il est proposé d'étendre la surface du Potaluge.

Transports

A cheval entre la rubrique transports et protection de l'environnement, nous avons inscrit le remplacement de notre saleuse, qui permettra un réglage fin tant de la dose de sel dispersé sur la chaussée que de la largeur de l'épandage. Nous pourrions ainsi diminuer la quantité de sel dispersé lors de chaque intervention et limiter l'épandage à la surface asphaltée.

Pour continuer à inciter à l'utilisation régulière des transports publics, les subventions à l'achat d'abonnement annuel pour les moins de 25 ans, ainsi que pour la liaison « gare d'Annemasse » sont reconduites. Certains du succès rencontré par ces offres, nous avons adapté le coût d'achat des abonnements à celui de 2021. Dans le même ordre d'idée, nous poursuivons l'offre de cartes journalières CFF, ainsi que notre participation au déficit de la voiture mobility.

Protection de l'Environnement et Aménagement du Territoire

De nombreux tronçons de route bénéficieront d'une diminution de l'intensité de l'éclairage public lors des heures de la nuit qui rencontrent le moins de déplacements.

Pour sécuriser l'utilisation de la partie agricole du chemin de la Brenaz, des barrières vont être installées aux extrémités du chemin. Ces dernières permettront de laisser le passage à la mobilité douce, au trafic agricole par la mise à disposition de clefs aux personnes concernées et, à des heures définies, à tout véhicule pour l'utilisation des parcelles d'agrément.

En collaboration avec les communes de Seymaz-Région, soit Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Vandœuvres, nous avons engagés des gardes ruraux, pour un taux d'occupation cumulé correspondant à un équivalent de 80%. Leur mission principale est de faire respecter la zone agricole et forestière et de sensibiliser les personnes qui s'y détendent à leur bon usage.

Pour atteindre l'objectif cantonal ambitieux de réduire à un maximum annuel de 160 Kg d'ordures ménagères par personne, la commune doit mettre en place une politique de gestion des déchets plus soutenue. Cela a déjà commencé par l'ajout, au règlement communal, de la participation financière à la création de point de collecte pour chaque logement créé sur la commune. Cette mesure soutient la politique de diminution de levée des ordures ménagères en porte-à-porte et permettra de mieux inciter au tri sélectif. A côté de l'investissement prévu pour les nouveaux points de collecte de l'arrêt « Grésy » et du 99 Graman, des bennes de surface seront installées à la route de Presinge. Ces nouvelles infrastructures vont engendrer une augmentation du coût de levée des matières récupérables, mais devrait, à terme, permettre de réaliser des économies sur le traitement des ordures ménagères et générer des recettes supplémentaires provenant du recyclage. Il convient de rappeler que dès le 1er janvier 2022, le tri des déchets ne sera plus incitatif, mais obligatoire.

Pour permettre aux différents propriétaires de la commune de faire des choix judicieux dans l'abandon des énergies fossiles dans la production de chaleur de leurs bâtiments, la commune va notamment soutenir l'intervention d'une association active dans ce domaine par la mise en place de conseils individualisés.

Finances et Impôts

Sur la base des informations transmises par l'administration fiscale cantonale, les recettes fiscales sont stables et les rattrapages importants que nous connaissions les années précédentes devraient fortement diminuer. La commune est cette année perdante sur la péréquation intercommunale car le nombre d'enfants en âge préscolaire est bien plus important que le nombre de places de crèche offertes en comparaison avec la majorité des communes genevoises. Cette situation est induite par une forte natalité sur la commune de Puplinge ces dernières années alors que l'offre de place de crèche est restée stable depuis la création de l'Espace de Vie Enfantine en 2015.

Sur la base de ces travaux et projections, nous pouvons dès lors présenter le budget 2022 déficitaire suivant :

Total des charges	CHF 9'108'387, --
Total des revenus	CHF 8'829'077, --

Excédent de charges CHF - 279'310, --

=====

A noter que trois éléments particuliers expliquent cet excédent de dépenses : la hausse des amortissements, la hausse des charges de transfert et enfin la baisse des revenus de transfert. Ces effets négatifs de la péréquation ne concernent pas le fonctionnement courant de la Commune, dont les charges n'augmentent que légèrement.

Le budget 2022 nous permet donc de confirmer les objectifs suivants :

- Augmentation du volume de subventions accordé aux sociétés locales ;
- Maintien du subventionnement des abonnements annuels de transports publics ;
- Augmentation de l'effort consenti pour l'Espace de Vie Infantile qui fait face à une forte demande ;
- Maintien de la présence du Bibliobus toutes les 2 semaines ;
- Maintien du budget prévu pour la solidarité internationale pour rester proche du niveau de 1% du budget.

Quelques éléments-clés :

- Le taux des centimes additionnels est proposé à 48 (inchangé).
- Les "charges du personnel" CHF 2'121'877.- sont en hausse de 5.78%.
- La proportion stable de 23.30 % du budget général des dépenses est destinée à la couverture des charges du personnel. Ces dernières tiennent compte de la création d'une enveloppe pour des engagements ponctuels au service technique, de l'engagement à temps partiel d'une archiviste, de l'engagement d'une aide-conciergerie à mi-temps pour l'entretien de la surélévation de la salle de gymnastique et la reprise de certains travaux de nettoyage confiés à une entreprise et des augmentations usuelles prévues par le statut du personnel. La quantité des heures supplémentaires payées a été augmentée sur la base des heures effectuées en 2020 et 2021. L'indexation statutaire des salaires a été estimée à 0.0%.
- Les rubriques budgétaires relevant de la compétence des commissions Aménagement – Mobilité – Travaux, Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité, Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports et Solidarité Internationale ont été étudiées par ces dernières.
- Le volume de la sécurité sociale, prise dans son ensemble, représente 18,65% du budget. Ce volume comprend la part de 0.88% prévue pour la Solidarité Internationale (recommandation 0.70%, selon les dispositions de la loi cantonale).

Investissements

Sur la base du plan financier quadriennal présentant des dépenses supérieures à nos capacités, l'Exécutif a décidé de recommander de repousser certains investissements d'un ou deux ans, ouvrant la porte au Conseil municipal pour définir les priorités d'investissements à suivre en commun, option prise pour éviter d'hypothéquer l'avenir financier de la commune tout en offrant à la population la meilleure qualité de vie possible. Cela va être un numéro

d'équilibriste pour les 5 années à venir, mais il est important d'en poser les bases aujourd'hui pour guider nos pas sur le chemin étroit qui reste à parcourir.

Aménagements routiers

Différents axes routiers (route de Puplinge, rue de Frémis et une portion du Chemin de Champ-Dollon) devront faire l'objet de rénovations. Elles s'échelonneront à partir de 2023.

Les dernières factures en lien avec le réaménagement de la route de Cornière dans sa partie entre la douane et la route de Presinge arriveront probablement début 2022.

Bâtiments, mobilier

Le groupe scolaire retiendra, en priorité, notre attention pour les années à venir. Le remplacement des vitrages de l'école, débuté cet été, se poursuivra pendant les étés 2022 et 2023. Une étude de faisabilité, suivie d'une étude (avant-projet) concerneront, en 2022, l'agrandissement du bâtiment avec pour objectif d'accueillir au minimum 4 classes supplémentaires à la rentrée 2024. Les travaux de construction devraient se dérouler en 2023 et début 2024.

L'Espace de Vie Infantile - pour permettre un accueil plus important des enfants en crèche - doit être transformé. L'aménagement de ce lieu a une répercussion importante sur les activités du jardin d'enfants, qui, par ricochet, doivent être délocalisées dans la salle de musique. La mise aux normes de cette salle représente un investissement important pour le 1er semestre 2022.

Nous allons pouvoir devenir copropriétaires de la « Campagne Dal Busco » à Cornière et devons réaliser des transformations sur le bâtiment existant, ainsi que sur le hangar vétuste au milieu de la parcelle. Ces deux investissements permettront d'assainir le toit du hangar voirie et d'offrir un lieu de stockage pour nos tables et bancs de manifestations, en remplacement du hangar derrière la poste - appartenant à la Fondation pour le logement - qui sera démolie au printemps.

Culture et loisirs

La décision de l'Etat de Genève de geler la possibilité de déclassement derrière le point de collecte Brolliets repose la question des terrains de football sur leur emplacement actuel. Le Conseil Municipal sera sollicité pour décider de la poursuite de l'étude initiée en 2019 pour le réaménagement des terrains au chemin de la Brenaz.

Dans le même temps, le club de football nous a, à nouveau, relayé la problématique du manque de vestiaires rencontrée par leurs nombreuses équipes et accentuées par la présence d'équipes féminines. La création de nouveaux vestiaires dans le prolongement de ceux existants pourrait résoudre la problématique.

Energies

Une nouvelle centrale solaire pourra prendre place sur le toit de la moutonnerie et ainsi couvrir la consommation électrique du local pompiers, du carnotzet et permettre le stockage

d'électricité dans une batterie en cas d'interventions effectuées lors d'une coupure de courant. Le surplus sera réinjecté sur le réseau SIG et valorisé.

Aménagement du territoire

Plusieurs points de collectes sélectives des déchets sont prévus sur la commune pour augmenter les possibilités de tri à proximité des logements et, à terme, supprimer les levées porte à porte des ordures ménagères.

La présentation publique du plan directeur communal se déroulera en début d'année 2022 et sera suivie d'une période d'enquête publique avant la validation formelle de ce document par le Conseil Municipal, puis par le Conseil d'État.

Découlant de ces documents, divers projets pourront être étudiés et inscrits dans les budgets de fonctionnement et d'investissement à venir.

Inscriptions dans le plan d'investissement 2022

590'000. --* Remplacement fenêtres de l'école (2e partie du chantier)
 505'000. -- Transformation EVE et création garderie dans salle de musique (estimation)
 250'000. -- Etude agrandissement école
 210'000. --* Point de collecte et abribus Grésy
 210'000. -- Point de collecte Graman 99
 203'333. --* Acquisition « Campagne Dal Busco » (1/6 des parts)
 119'400. -- Contribution 2022 au FIDU
 100'000. -- Rénovation toiture Voirie Cornière
 100'000. -- Aménagement hangar matériel de manifestation
 60'000. -- Panneaux solaires Moutonnerie
 60'000. --* Etude de faisabilité agrandissement groupe scolaire
 36'667. --* Etude rénovation terrain football
 29'000. --* Remplacement des bancs (parcs publics)
 20'000. --* Plan directeur communal
 5'000. --* Modération trafic route de Cornière (Rte Presinge/douane de Cornière)

* crédit déjà voté

Ces différents projets représentent un investissement total brut de 2'498'400. – en 2022.

Rubriques

54.46	Subvention annuelle versée par la fondation pour l'accueil préscolaire selon l'art. 7B de la loi 12009. Ce montant est réajusté chaque année en fonction de la capacité financière
57.36	Dont quote-part au titre de notre participation aux fonds de régulation IMAD et AVS.
59.36	Somme réservée à la Commission Solidarité Internationale.

- 72.46 Participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) au coût d'entretien et d'amortissement de nos canalisations.
- 87.44 Rappelons qu'au terme d'une convention générale entre les communes et les Services Industriels de Genève (SIG), ceux-ci peuvent utiliser le domaine public pour l'installation de leurs réseaux de transport et de distribution, contre une redevance annuelle versée aux communes. Cette redevance (montant estimé) correspond à 7% des recettes brutes encaissées auprès des consommateurs pour la fourniture de l'énergie électrique (art. 32 de la loi sur les Services Industriels).
- 91.31 Nous réajustons chaque année la valeur de notre provision pour perte sur reliquat d'impôts à 30% du montant de ce dernier. Il n'est pas prévu de variation de la provision en 2022. Comme pour la provision ci-dessus, la provision pour risque d'estimation des recettes fiscales est réajustée chaque année pour la maintenir à 12% de la production, stable en 2022.
- 91.40 La part privilégiée varie d'une année à l'autre en fonction de l'évolution de l'indice général de capacité financière. L'effet de la variation de la part privilégiée sur le produit total des impôts des personnes physiques dépend du nombre de contribuables de notre commune, réalisant leur revenu dans d'autres communes avec lesquelles s'effectue le partage intercommunal des impôts. Le taux de notre part privilégiée a été fixé à 75% pour 2021, en hausse de 5 points.
Notre indice de capacité financière 2021 a été fixé à 54.72 (2020 = 53.77, 2019 = 50.30, 2018 = 54.63). L'indice général est fondé sur les indices annuels de 2018 à 2020.
La capacité financière des communes est mesurée au moyen des 4 indices suivants : l'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants, l'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales, l'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes, l'indice du taux des centimes additionnels (Règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes, art. 1).
Précisons encore que le fonds duquel cette participation est prélevée est alimenté par la perception de centimes additionnels sur 20% de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales (art. 295 de la loi sur les contributions publiques).

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à M. HUNZIKER.

D'après M. HUNZIKER, la commission des Finances s'est réunie le 9 novembre et a passé en revue le budget ainsi qu'une partie du plan quinquennal (proposé en octobre lors de la commission des Finances élargie). Lors de sa dernière séance, la commission des Finances a donné un préavis favorable au budget. La délibération à venir portera sur une perte de CHF 279'310.-. Il y aura également une délibération d'amortissement de CHF 500'000.- à voter.

M. ARTER spécifie que les deux délibérations ont été envoyées à la commission. M. HUNZIKER se tient à disposition du Conseil municipal dans les jours ou semaines à venir pour discuter du budget avec ses membres.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion.

M. NICOLE a relevé un certain nombre de points. Il se demande s'il peut les poser directement lors de la présente séance.

Pour M. NUSSBAUM, il est difficile de partir dans le détail.

M. NICOLE propose de les envoyer par mail à M. ARTER.

Mme PRY est d'avis d'aborder les questions lors de la présente séance car elles peuvent intéresser les Conseillers municipaux et aborder des aspects qu'ils n'auraient pas vus. Dans le cas contraire, Mme PRY aimerait que les membres du Conseil municipal soient mis en copie du mail pour pouvoir lire les questions de M. NICOLE.

M. LE PRÉSIDENT suggère que les questions soient diffusées à l'ensemble du Conseil municipal ainsi que les réponses.

M. DROZ abonde dans le sens de Mme PRY. Si les questions sont générales, il serait intéressant que tous les membres du Conseil municipal soient au courant.

M. NICOLE indique que sa question principale concerne l'investissement sur la salle polyvalente. Il regrette que le Conseil municipal ait voté un crédit d'investissement pour un certain montant alors que plusieurs points sont à présent mis au fonctionnement. Au final, le Conseil municipal ne sait pas combien la salle polyvalente a réellement coûté. Il y a notamment deux bassins pour chaussures de foot pour CHF 10'000.- et le changement de la porte des vestiaires du foot incluse dans l'investissement au départ mais qui a ensuite été enlevée pour CHF 25'000.-. M. ARTER signale à ce propos que la porte n'était pas incluse dans la délibération, ce que confirme M. LE MAIRE.

M. NICOLE adjoint à ses propos l'accès aux arbitres qui était inclus dans l'investissement mais non réalisé ainsi que les hausses liées au covid officiellement admises mais non chiffrées. M. NICOLE ressent une gêne à l'idée de mettre ces points dans le budget de fonctionnement alors que le Conseil municipal pourrait voter une délibération pour augmenter le crédit d'investissement de la salle polyvalente.

M. ZWAHLEN souligne que ce sujet a été discuté en commission et que ses membres ont tous accepté que cela passe en crédit de fonctionnement et non pas en crédit

d'investissement. La commission avait relevé qu'elle appréciait moyennement que cela ne soit pas annoncé durant la séance mais cela évite de refaire un crédit d'investissement et des délais avec des droits de recours. Dans tous les cas, le Conseil municipal aurait accepté le crédit. Le but était de terminer la salle.

M. LE PRÉSIDENT propose que toutes les questions soient envoyées à la commune et que les réponses soient diffusées de manière globale pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

M. LE MAIRE remercie les membres du Conseil municipal de ne pas poser les questions au dernier moment afin d'avoir le temps de les préparer. L'idéal serait de les envoyer d'ici une semaine.

10. Projet de résolution déposé par M. NICOLE

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à M. NICOLE, qui rappelle avoir proposé sa résolution pour que le Conseil municipal soit conscient des objets qu'il vote. Il donne ensuite lecture de la résolution.

Résolution climatique et éco-responsable

Pujlinge est la 1^{ère} commune après la Ville de Genève qui se définit comme « agricole » selon le dernier plan décennal qui devrait être adopté.

À voir :

C'est le premier film catastrophe dont les responsables et les victimes sont dans la salle.

Une vérité qui dérange est un documentaire américain de David Guggenheim sorti en 2006. Traitant du changement climatique, il est basé en grande partie sur une présentation multimédias qu'Al Gore, ancien vice-président des États-Unis et prix Nobel de la paix en 2007 (partagé avec le GIEC), a préparé pour sa campagne de sensibilisation sur le réchauffement planétaire.

Biodiversité :

- La biodiversité est une valeur en soi, sa protection consiste un enjeu planétaire.
- La biodiversité est le patrimoine naturel que nous laissons en héritage aux générations futures.
- Notre société en est donc responsable éthiquement et moralement.
- Emission Temps-Présent du 17.09.2021 :
 - 75 % des insectes ont disparu ces dernières années ce qui engendre la disparition des oiseaux, batraciens, etc... qui vivent de cette nourriture et qui détruit toute la chaîne alimentaire.

- Cette émission a été interdite de diffusion avant la votation sur les produits phytosanitaires et qui a été refusée par le peuple.

Gaz à effet de serre :

- Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle essentiel dans la régulation du climat.
- L'homme a considérablement accru la présence de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère.
- C'est pourquoi il convient de se mobiliser et d'agir.

Régulation du climat :

- L'équilibre climatique naturel est modifié et le climat se réajuste par un réchauffement de la surface terrestre.
- Nous pouvons déjà constater les effets du changement climatique dans certaines régions du globe.

Eco-responsabilité :

- Modifions nos habitudes alimentaires.
- Réduisons notre consommation de viande.
- Luttons contre la déforestation.
- Préservons les océans.
- Consommons de l'énergie propre.
- Réduisons nos consommations d'énergie.
- Trions nos déchets.
- Passons à l'économie circulaire.
- Utilisons des modes de transport doux.
- Compensons nos émissions carbone.

Messages :

- Il faut apprendre à optimiser ses besoins, c'est l'hyperconsommation qui augmente la consommation d'énergie et qui plombe les budgets.
- Nous devons lutter contre l'émission de CO₂, la déforestation, la destruction de la biodiversité et le réchauffement climatique au niveau mondial. Cela passe par une mobilisation collective où chacun peut agir à son échelle.
- Il en va du futur de la planète, c'est les jeunes qui devront assumer les décisions présentes et futures.
- L'écologie est d'abord efficace par la non-consommation.
- Cette nécessaire transition ne pourra se faire qu'avec la pleine implication de tous les concernés, soit : élus, acteurs économiques, citoyens pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour s'adapter aux changements déjà engagés.

En conséquence :

Je suggère que sur chaque projet d'investissement, pour compenser les énergies grises engendrées par les travaux, un supplément soit rajouté sur le montant désiré afin d'alimenter un fonds pour des actions éco-responsables, soit :

- 0 % pour les investissements écologiques, de biodiversité ou d'économie d'énergie.
- 5 % pour les projets de confort.
- 10 % pour les projets de route ou de transformation de surfaces extérieures.

Projets financés par ce fonds :

- Sur les parcelles possédées ou qui seraient achetées par la Commune en équipant celle-ci d'un coin pique-nique avec tables, bancs, poubelles à déchets, hôtel à insectes et explicatif sur l'action menée.
- Participer à des actions en faveur de la biodiversité, de la reforestation ou de la renaturation soutenues par la commission Solidarité internationale.
- Organiser des projets environnementaux : ramassage des déchets par les communiens, potagers collaboratifs, accroître la connectivité entre les habitats, etc...

Quelques exemples à ne pas suivre :

- Changer des rideaux parce que la couleur n'est pas belle. Le changement devrait se faire en cas de dégâts ou d'usure importante.
- Refaire toute une route à cause de quelques trous ou fissures. Les réalisations pourraient se réaliser ponctuellement.
- Plastifier un terrain de foot en herbe pour gagner quelques heures d'utilisation par semaine et qui engendre que les générations futures seront pieds et poings liés afin de continuer dans cette voie, en devant changer la moquette usée.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion.

M. LE MAIRE propose que le Conseil municipal débattenne de la résolution ou de son renvoi en commission. À ce stade, l'exécutif n'a pas d'avis à exprimer par rapport à la résolution étant entendu que le terrain de foot qui a été mentionné dans la résolution sera débattu en commission prochainement. Les autres éléments sont à discuter entre les membres du Conseil municipal.

M. NUSSBAUM évoque les travaux futurs de la commission des Finances pour donner une priorité aux investissements. Cela fera partie des éléments à prendre en compte. M. DROZ demande à M. ARTER si la seule partie contraignante de la résolution porte sur les pourcentages à ajouter au budget. M. DROZ souhaite savoir quelles sont les conséquences si le Conseil municipal accepte la résolution.

M. ARTER explique qu'il s'agit de pourcentages sur les délibérations d'investissement. Cela ne changera donc rien pour le budget. En revanche, la valeur réelle des travaux augmentera sur chaque valeur d'investissement.

M. LE MAIRE précise que les fonds communaux sont gérés par l'exécutif. Par analogie, le Grand Conseil rajoute un pourcentage sur le fonds de décoration cantonale et une commission pilotée par le Conseil d'État prend les décisions y relatives.

M. NICOLE remarque avoir demandé que cela soit renvoyé en commission Solidarité internationale car il est attristé des problèmes d'eaux dans le monde. En sus, il y a beaucoup de fonds à distribuer. M. NICOLE aimerait donc que le fonds soit traité par la commission Solidarité internationale.

M. LE MAIRE mentionne qu'il suffit de financer des projets qui concernent en grande partie la commune, par exemple des hôtels à insectes. Au sens de M. LE MAIRE, la commission idoine pour étudier la résolution serait plutôt la commission Environnement.

M. DROZ nomme en sus la commission de l'Aménagement. Cette dernière sera très impactée par la résolution, comme le fait constater M. ZWAHLEN.

Mme PRY s'interroge quant au fonds de la résolution. Elle note que les taxes seraient imputées à la commune par le Conseil municipal. Ce dernier déciderait donc d'ajouter un pourcentage d'un prix pour compenser une mauvaise action que la commune ferait écologiquement parlant par une meilleure action. M. NICOLE spécifie en ce sens que l'idée est de compenser les énergies grises, notamment les routes avec le goudron.

Mme PRY s'enquiert de la possibilité de trouver une autre option de compensation pour les projets qui coûtent beaucoup en termes d'écologie. Par exemple, des associations de reforestation comme Myclimate proposent de compenser le CO₂ utilisé. Mme PRY a en sus de la peine avec l'auto-taxe.

M. NICOLE signale que l'auto-taxe permet de repenser les émissions grises émises et d'en bénéficier au sein de la commune par des actions directes pour l'environnement sur son territoire. Si la commune manque de surface pour mener un projet, cet argent pourrait être distribué par exemple pour un projet de reforestation au Brésil.

Mme PRY a l'impression que la résolution imbrique plusieurs points, notamment ce qui a été évoqué à la Solidarité internationale. Cette dernière commission a

commencé à travailler sur la sélection des projets. Les projets coûteux pourraient en l'occurrence être séparés des objets traités par la Solidarité internationale.

M. NICOLE annonce que la résolution a pour but de faire prendre conscience que le climat va mal. Puplinge n'a pour le moment pas été très impactée par la canicule mais elle pourrait l'être à l'avenir. Si le but est de sauver la planète, il convient d'anticiper et se poser des questions.

Mme VERMEULEN se questionne sur la manière dont sont définis les projets de confort, ce à quoi M. NICOLE considère qu'il conviendra au Conseil municipal de les définir. Par exemple, le choix de changer les rideaux de la salle communale est un projet de confort de l'opinion de M. NICOLE.

Mme DI STASI désire obtenir plus d'explication quant à l'application des pourcentages.

Mme DI STASI prend pour exemple le vote d'un budget de CHF 500'000.- par le Conseil municipal pour réparer un goudron. À cela, M. NICOLE répond qu'il conviendrait de mettre CHF 10'000.- de côté, ce qui revient à CHF 510'000.- d'investissement.

M. GRAND rebondit sur les critères qui sont en lien avec les commissions concernées. Selon M. GRAND, il est tout d'abord nécessaire de se prononcer sur le principe, à savoir si le Conseil municipal est prêt à taxer certains investissements. Puis, il s'agit de savoir ce qu'est un projet écologique ou de confort. Des visions politiques vont se discuter car la limite n'est pas très claire. De l'avis de M. GRAND, la commission Environnement doit être incluse pour traiter de la question.

M. NICOLE rapporte que le Conseil municipal décidera de rajouter un pourcentage donné sur tel ou tel projet.

M. LE PRÉSIDENT recadre le débat. M. LE PRÉSIDENT conçoit la résolution comme étant une taxe carbone sur les projets de la commune. Il pense que le Conseil municipal doit se prononcer s'il est d'accord d'instaurer une taxe carbone pour se responsabiliser sur tout investissement pris par la commune.

M. DROZ attire l'attention des personnes présentes sur le fait que chaque sujet fera l'objet de discussions sans fin. Toutefois, il rejoint la nécessité de faire des efforts.

M. HUNZIKER discerne plusieurs aspects dans la résolution. Il estime sincèrement qu'un problème se posera à l'avenir. Il rappelle en outre qu'il y a CHF 280'000.- de pertes prévues au budget. S'auto-taxer est une possibilité et la proposition est intéressante. M. HUNZIKER envisage de traiter du projet de résolution dans toutes

les commissions de la commune, même si la Solidarité internationale travaille déjà énormément à ce sujet. Il relève par ailleurs que la commune n'a pas de dénominateur commun pour savoir ce qu'elle dépense en termes d'argent et au niveau du CO₂ lorsqu'elle acquiert un véhicule. À l'heure actuelle, M. HUNZIKER ne peut pas déterminer ce que coûte un véhicule sur le long terme entre le thermique et l'électrique (la communauté européenne étudierait un dénominateur commun). Par ailleurs, un membre du Conseil municipal travaillant dans le domaine pourrait apporter son expertise. D'après M. HUNZIKER, la résolution pourrait servir d'appui et de réflexion. Lors de la séance de commission des Finances élargie du 11 octobre 2021, il avait suggéré de réfléchir à la manière de dépenser correctement. M. HUNZIKER soumet l'idée de traiter la résolution dans toutes les commissions avec un délai de réponse d'une année.

M. NICOLE se remémore que, lors de la commission des Finances élargie, il avait été demandé que les projets d'investissement soient classés par priorité et confort. M. HUNZIKER affirme que cela a été fait.

M. ZWAHLEN considère que la résolution permettrait de créer un fonds pour développer la biodiversité sur le village. La seule chose qui arrêtera l'urbanisation est d'avoir une biodiversité plus développée qu'actuellement avec possiblement des zones protégées pour éviter que le Canton ne construise des complexes dessus. La résolution est l'occasion pour Puplinge de passer à l'acte pour la biodiversité car la commune n'entreprend rien pour celle-ci sur son territoire hormis la prairie de graminées du pré aux luges qui est sans intérêt pour la biodiversité.

M. NUSSBAUM trouve que le constat de son préopinant est sévère. La commune s'est notamment battue pour avoir une haie plantée du côté de la prison grâce à la présence d'une espèce de rossignol.

M. LE MAIRE ajoute que l'exécutif présente des projets et qu'il serait opportun que des idées concrètes soient discutées en commission. Outre la biodiversité, Puplinge est un village agricole. Dès lors, l'agriculture doit avoir les moyens de travailler sur le territoire autrement la commune risque des déclassements du Canton. En l'espèce, un retour d'une commission au Conseil municipal est nécessaire. Si la résolution est envoyée en commission, il convient de définir cette dernière. M. LE MAIRE cite en ce sens la commission Environnement tout en sachant que d'autres commissions devront être associées à la démarche. En ce qui concerne les pourcentages à rajouter sur les budgets d'investissement, M. LE MAIRE rend le Conseil municipal attentif au PFQ et aux montants investis dans l'école. En outre, chaque projet prend déjà en compte les normes environnementales ainsi que la volonté d'avoir une empreinte carbone la plus réduite possible.

M. LE MAIRE conclut qu'un débat en commission serait judicieux au regard des différents projets.

M. LE PRÉSIDENT se demande si la commission idoine peut dicter des règles à adresser aux autres commissions.

M. LE MAIRE informe que la commission émettra des recommandations qui devront être tranchées au Conseil municipal. Ce dernier pourrait par exemple élaborer un règlement sur les préparations des demandes de crédit d'investissement. M. ARTER adjoint à cela qu'un règlement devra être validé par une délibération pour la création du fonds.

Pour Mme DI STASI, il serait utile que ce point soit débattu en commission des Finances.

M. NUSSBAUM recommande au Conseil municipal d'être efficace et de ne pas submerger la commune ni d'épuiser les ressources internes de l'administration car ces dernières sont limitées.

M. LE MAIRE propose de renvoyer la résolution en commission pour un traitement en début 2022.

Au sens de M. FILLET, il est louable d'avoir déposé une résolution sur l'environnement et l'écologie car le sujet est important. En revanche, M. FILLET juge qu'elle touche toutes les commissions. M. FILLET suggère à M. NICOLE qu'il retravaille la résolution pour présenter un texte qui soit plus homogène. M. FILLET adhère par ailleurs au fait qu'il ne faut pas surcharger les commissions et être efficace.

M. NICOLE fait observer que cette résolution doit traiter du fond tout en accompagnant un projet financier

M. LE PRÉSIDENT résume que la proposition consiste à rediriger la résolution vers la commission Environnement afin de la retravailler pour la resoumettre au Conseil municipal. La résolution pourrait également passer par la commission des Finances.

M. ACKERMANN est d'avis de retravailler le texte en commission Environnement et de cibler ce que la commune souhaite car cela concerne les générations futures.

M. FOGAL s'enquiert de la situation dans le cas où la résolution n'est pas renvoyée, ce à quoi M. LE PRÉSIDENT répond qu'il faudrait par exemple en refaire une.

M. LE MAIRE met en lumière que la résolution demande d'étudier la constitution d'un fonds et de discuter en commission des taux d'alimentation du fonds, des modes d'utilisation du fonds et des projets visés. Les autres commissions seront également concernées en plus de celle de l'Environnement. Il y aura donc probablement plusieurs étapes avant un vote du Conseil municipal.

M. GRAND rejoint M. FILLET car le rôle de la commission de la Solidarité internationale n'est pas très clair dans le texte de la résolution. M. GRAND suggère de barrer cette référence.

M. LE PRÉSIDENT relève que les personnes présentes sont d'accord sur le principe mais que le contenu est à revoir. Puis il passe au vote :

- **Par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal se prononce en faveur du renvoi de la résolution en commission Environnement pour qu'elle soit retravaillée.**

11. Projet de motion déposé par M. DROZ

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à M. DROZ.

M. DROZ donne lecture de la motion.

Pour un soutien permanent à nos commerçants »

Motion

Considérant :

Que les nouvelles règles de circulation impactent fortement les flux de personnes et de véhicules.

Que l'accès aux commerces est potentiellement détérioré.

Que l'accès aux places de parking est moins aisé.

Que nos commerçants ont souffert de différentes manières de la crise du covid, et que nous avons décidé de les soutenir via des bons d'achats distribués à la population.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire :

De réaliser un sondage auprès des commerçants pour recueillir leurs points de vue vis-à-vis de ces changements de circulation.

D'intégrer dans ce sondage *a minima* leurs points de vue, les conséquences sur leur commerce, l'impact estimé sur leur chiffre d'affaires et leurs éventuelles suggestions.

De présenter ce sondage lors du prochain Conseil municipal du 1^{er} décembre 2021.

M. DROZ est conscient que le délai du 1^{er} décembre 2021 est trop court. Néanmoins, le prochain Conseil municipal est prévu au mois de mars. Le but est en outre d'avoir un retour d'information aussi objectif que possible. Actuellement, le retour ne sera peut-être pas très objectif car les mesures ne sont mises en place que depuis trois semaines. Il y aura donc une part d'émotion. En revanche, il est important d'entendre les commerçants de la même manière que la commune entend la population. M. DROZ estime à ce propos que les commerçants au sens large comptent plus qu'un habitant. En effet, la commune a le privilège d'avoir des commerces à l'inverse d'autres communes qui font la même taille que Pujplinge. De l'opinion de M. DROZ, il y a une réelle urgence car les gens qui avaient l'habitude d'aller chez les commerçants en rentrant du travail auront probablement trouvé une autre solution et ne viendront plus à Pujplinge du fait des mesures de circulation. De surcroît, M. DROZ n'est pas certain qu'un rétropédalage éventuel servira à revenir à l'état initial. Il est dès lors important d'avoir un avis objectif avec un bilan qui n'est pas exhaustif. M. DROZ invite également chacun des membres du Conseil municipal à poser la question aux commerçants.

M. LE MAIRE explique que le sujet a été discuté au niveau de l'exécutif. M. LE MAIRE a en outre fait une communication sur le sujet *supra*. L'exécutif s'est engagé à prendre contact avec les commerçants et à faire le point avec eux. Pujplinge a de la chance d'avoir des commerçants sur son territoire mais il convient toutefois de mettre dans la balance la tranquillité, la qualité de vie et la sécurité des habitants. La pesée des intérêts ne doit pas être en faveur d'une partie au détriment de l'autre. En outre, les flux de circulation ont bien été modifiés. La commune avait constaté avant les nouveaux flux de circulation des difficultés supplémentaires en termes de stationnement et d'accessibilité aux commerces, ce qui est un élément crucial pour le commerce local. Pour rappel, l'exécutif va recevoir les différents commerçants de la commune. Il préparera une liste des questions et le débat à mener avec chacun. Les commerçants seront rencontrés avant la fin de l'année 2021 puis une deuxième fois en début d'année 2022 pour faire un point de situation et corriger les choses à corriger. L'exécutif ne va pas attendre le prochain Conseil municipal pour savoir quelles sont les mesures d'accompagnement qui peuvent être prises pour soutenir les commerçants.

M. DROZ se questionne si une réponse sera disponible en mars. À cela, M. LE MAIRE indique que l'exécutif va essayer de régler une partie de la problématique indépendamment du Conseil municipal du mois de mars.

M. LE MAIRE regrette par ailleurs qu'il n'y ait pas d'association de commerçants à Pujplinge car elle aurait pu servir d'interlocutrice à la commune.

M. DROZ s'enquiert de la possibilité de modifier la motion pour remplacer la date du 1^{er} décembre par la date de la première séance du Conseil municipal prévue au mois de mars, ce que confirme M. ARTER.

M. LE MAIRE revient sur le titre de la motion « soutien permanent à nos commerçants ». M. LE MAIRE souligne que la commune essaie de soutenir les commerçants autant que possible depuis longtemps.

M. DROZ relate que le mot « permanent » s'explique par le fait que la commune a soutenu les commerçants avec des bons.

M. LE MAIRE observe qu'il n'y a pas de règle générale car chaque commerce a une situation différente. Certains commerçants ont moins pâti que d'autres durant la période covid. Le chiffre d'affaires doit aussi être pris en compte sur le plus long terme.

M. DROZ maintient sa motion en modifiant la date ne serait-ce que pour qu'un retour soit fait au Conseil municipal de mars 2022.

M. LE PRÉSIDENT s'interroge si un retour pourrait être envisagé pour la séance de réserve du 23 février si celle-ci a lieu.

M. LE MAIRE mentionne que l'exécutif fera un retour dès que possible mais que le délai au 1^{er} décembre est trop court. Selon les cas, le retour pourra se faire par le biais d'une communication sans attendre une séance du Conseil municipal.

M. PERRIRAZ désire savoir quelles sont les personnes qui consomment chez les commerçants de la commune (frontaliers, communiens ou habitants des communes voisines). Pour M. LE MAIRE, cela fait partie des questions à étudier.

M. NICOLE précise pour le Café de la Poste que 30-40 % des clients sont des communiens. Les autres viennent notamment de Thônex, Chêne-Bourg ou Presinge.

M. LE MAIRE pense que les cafés et restaurants sont peu impactés par les mesures de circulation à l'inverse d'autres commerces, ce qu'infirmes M. NICOLE car son café perd quelques clients.

M. LE PRÉSIDENT met au vote la motion : 12 voix pour et 3 abstentions.

12. Propositions individuelles et questions

- **Abribus**

M. CASTELLA rappelle avoir évoqué en commission Mobilité en début de législature le fait de poser un abribus à la route de Jussy/rue de Frémis dans le sens Thônex. En effet, de nombreuses personnes attendent à cet arrêt de bus. M. CASTELLA met en avant le confort pour les usagers.

D'après M. LE MAIRE, l'une des difficultés est la largeur à disposition pour mettre un abribus compte tenu de la présence de la piste cyclable. L'abribus se trouverait en effet dans le champ, autrement dit sur le terrain agricole. Comme un bus passe tous les quarts d'heure aux heures de pointe et que le secteur est urbanisé, l'arrêt est plus emprunté et les conditions d'attente laissent à désirer. Un abribus ne pourra en revanche pas être posé simplement car cela nécessite des travaux de génie civil. M. LE MAIRE propose de questionner le service des routes qu'il rencontrera la semaine suivant la présente séance indépendamment de la question en commission.

Mme DI STASI suggère d'aborder ce point dans les divers lors de la séance de la commission Aménagement du 22 novembre puis, suivant le résultat, d'en parler à une prochaine séance.

M. LE MAIRE note que la même question se posera sur l'arrêt de bus du côté des Brolliets lorsque le quartier se développera.

M. CASTELLA signale que la planification des arrêts de bus avait déjà été évoquée.

- **Goudron devant le hangar**

M. NICOLE aimerait connaître la raison pour laquelle environ 50m² de goudron a été enlevé sur l'ancien parking privé devant le hangar. M. LE MAIRE répond à ce propos que la commune et la Fondation pour le logement n'ont pas commandé de travaux. La question sera posée à l'entreprise.

- **Pose de bancs**

Mme PRY fait constater qu'un budget était prévu pour les bancs. Elle se questionne si le budget prévu pour 2021 a été utilisé dans son ensemble. Dans le cas contraire, Mme PRY soumet la possibilité d'ajouter un ou deux bancs à des emplacements que la commission Aménagement aurait défini.

M. ZWAHLEN remarque qu'il y a déjà deux ou trois bancs de prévus dans le budget

de la commission Environnement. En revanche, ils ne concernent que les chemins pédestres.

M. LE MAIRE informe que des bancs sont prévus dans le projet de budget 2022. Cependant, les bancs qui ont fait l'objet d'une délibération sont limités à la place communale. Or, la commune ne pourrait pas utiliser la part non utilisée du crédit pour mettre des bancs ailleurs que sur la place car la délibération définit le périmètre géographique.

M. ZWAHLEN soumet l'idée de mettre des nouveaux bancs sur la place communale et de prendre les anciens bancs pour les mettre ailleurs. M. GRAND relève que l'emplacement des anciens bancs de la place faisait partie des discussions ayant eu lieu en commission *ad hoc* Ombrage.

- **Emprunts**

Mme VERMEULEN mentionne que les délibérations soumises au Conseil municipal contiennent toujours la phrase « D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix ». Mme VERMEULEN s'enquiert de l'existence de critères dans le choix de cet établissement.

M. LE MAIRE déclare qu'il n'y a pas de critères car la nécessité ne s'est jamais avérée jusqu'à présent. En revanche, M. LE MAIRE assure qu'il passerait par des établissements qui ont une certaine réputation et qu'il ne prendrait pas forcément le taux d'intérêt le plus bas à n'importe quelles conditions. En effet, des banques de la place ont des critères éthiques et il n'y a pas que l'aspect financier qui entre en compte.

M. ZWAHLEN et Mme VERMEULEN souhaitent savoir si le Conseil municipal peut imposer le choix d'une banque dans une délibération, respectivement le choix de certains critères, ce que nie M. ARTER car cela ne fait pas partie des prérogatives du Conseil municipal.

M. LE MAIRE rend le Conseil municipal attentif au fait que ses prérogatives sont mentionnées dans la LAC. L'exécutif consulte souvent une commission avant de prendre certaines décisions mais le choix d'un mandataire ne passe pas par le Conseil municipal car il ressort de la responsabilité de l'exécutif de respecter des critères, notamment de marché public (réputation de l'établissement, entreprise formatrice, critères environnementaux). L'élément financier compte généralement pour moins de 50 % des critères à prendre en compte. *A priori*, la même démarche s'appliquera donc par analogie pour un crédit afin d'emprunter de l'argent.

- **Monnaie le léman**

Mme PRY revient sur la délibération de M. LUISONI déposée en 2020 par rapport à la monnaie léman. Mme PRY se demande si le compte a été utilisé et s'il peut l'être pour payer des cartes journalières ou des services de la Mairie. Par ailleurs, il avait été évoqué le fait de payer en partie certains membres du Conseil municipal en lémans.

M. ARTER indique que n'importe quelle personne pourrait payer en lémans en Mairie car le taux de change est d'un pour un avec le franc suisse. Néanmoins, le compte léman électronique n'existe pas pour l'instant car l'association Léman n'a jamais donné suite à la délibération de M. LUISONI. En effet, elle n'est pas prête à inclure les communes dans son fonctionnement au niveau électronique. Il n'y a enfin eu à ce jour aucune demande pour des lémans dans la commune.

Mme PRY considère qu'il y a peu de communication sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT lève la séance à 22h59.

Le Président
Vincent LÄDERACH

Le Vice-Président
Didier NICOLE

Le Secrétaire
Patrick ARTER